



Adaptation au changement climatique – Réponse au changement du littoral et à ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral  
Projet - UNDP/GEF – UNESCO/IOC

**RESEAUX D'ACTEURS SUR L'ADAPTATION AU  
CHANGEMENT CLIMATIQUE EN ZONE COTIERE  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

Dakar, janvier 2010

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION : Présentation du projet ACCC, termes de référence et méthodologie ...	p.3
1. LE PROGRAMME REGIONAL DE CONSERVATION DE LA ZONE COTIERE ET MARINE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRCM) .....	p.5
1.1. Le Réseau Régional des Aires Marines Protégées (RAMPAO). ....	p.7
1.2. Le Réseau-Alliance des Parlementaires et Elus Locaux Environnementalistes des Pays du Littoral Ouest Africain (APPEL). ....	p.9
2. L'INSTITUT DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF) .....	p.11
2.1. Le Réseau de Liaison et d'Echange de l'Information Environnementale Francophone (RELIEF). ....	p.12
2.2. Le Réseau Médiaterre. ....	P.13
3. LE CENTRE DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (CRDI). ....	p.14
3.1. Le Programme Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique (ACCA). ..	p.14
3.2. Le Réseau Africa-Adapt. ....	p.15
4. L'UEMOA, CADRE DE COOPERATION ENVIRONNEMENTALE DANS L'ESPACE OUEST AFRICAIN : « Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAE) » .....	p.16
➤ <b>L'Observatoire Régional du littoral Ouest africain : un cadre d'intégration</b> .	p.19
5. AUTRES RESEAUX PARTENAIRES DANS LA SOUS REGION. ....	p.21
5.1. Le Réseau pour le Développement Durable en Afrique (REDDA) .....	p.21
5.2. L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) .....	p.22
5.3. Le Réseau Est Atlantique de Réserves de la Biosphère (REDBIOS) .....	p.22
6. UN CADRE DE COOPERATION REGIONALE : Le « Global Climate Change Adaptation Network ». ....	p.23
7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS : éléments de positionnement de ACCC.....	p.25
ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESEAUX.....	p.27

## INTRODUCTION

### **Présentation du projet ACCC, termes de référence et méthodologie**

Le projet « Adaptation au changement de climat – Réponse au changement du littoral et à ses dimensions humaines en Afrique de l’Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral (ACCC) » est exécuté conjointement en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau et au Cap Vert. Il concerne plus particulièrement l’écosystème côtier et marin commun à ces Etats, caractérisé par un fort potentiel de développement et une importante richesse biologique. Il est cependant fortement menacé par les changements climatiques : érosion côtière accentuée, augmentation de la température de surface moyenne, évapotranspiration accélérée, variabilité et intensité accrue de la pluviométrie, élévation exagérée du niveau de la mer, entre autres.

Les conséquences qui en découlent au plan social, socio-économique et humain sont particulièrement néfastes, en particulier dans le domaine de la pêche (dégradation de peuplements tels que les mangroves), de l’agriculture (modification de la concentration de CO<sub>2</sub> dans l’atmosphère), des infrastructures côtières (menace d’inondations) et du tourisme (impacts de l’accélération de l’érosion côtière).

Le PNUD et l’UNESCO apportent, à travers le projet ACCC, leur appui pour favoriser une intégration, tant au niveau national qu’au niveau sous-régional, de politiques aptes à renforcer la capacité d’adaptation aux changements climatiques des écosystèmes côtiers. Le projet cible en particulier les communautés extrêmement vulnérables des cinq pays concernés et les aide à renforcer leur capacité d’adaptation aux changements et à la variabilité climatiques à long terme.

L’analyse situationnelle et les orientations statistiques du projet se fondent sur les différents scénarios généralement admis en matière de changements climatiques pour l’Afrique de l’ouest, à savoir une tendance générale au réchauffement de la température et une augmentation du niveau des mers. Quelques incertitudes planent cependant sur l’évolution de la pluviométrie et sur les changements de circulation des courants marins pouvant influencer la productivité océanique.

Ainsi, la planification des actions d’adaptation qui sous-tendent le projet est basé sur un scénario flexible qui s’appuie sur les hypothèses suivantes :

- L’augmentation des températures moyennes de surface pouvant aller jusqu’à 0,5°C par décennie, avec une évapotranspiration accrue ;

- Une variabilité et une intensité accrues de la pluviométrie provoquant des augmentations du ruissellement continental et du transport des sédiments, mais une prévisibilité moindre de la périodicité de cette pluviométrie ;
- Une hausse constante du niveau de la mer, d'environ un (1) mètre par siècle, provoquant une accélération de l'érosion côtière et un bouleversement des écosystèmes marins côtiers ;
- Une réduction des remontées d'eaux froides avec des conséquences sur les espèces de poissons et donc sur la pêche.

Quatre résultats sont essentiellement visés par le projet, dont trois directement liés à l'objectif ci-dessus visé :

- Mise en œuvre d'activités pilotes pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques ;
- Intégration des questions relatives aux changements climatiques et à l'adaptation dans les politiques et programmes de gestion des zones côtières ;
- Renforcement de la lutte contre l'érosion côtière et des capacités en matière de gestion et de planification côtières.

Le quatrième résultat (apprentissage, évaluation et gestion accrue de l'adaptation) vise la création d'un environnement permettant le bon fonctionnement du projet par la mise en place d'un mécanisme apte à prendre en considération les nombreuses initiatives similaires qui ont cours dans l'espace géographique visé, ou qui peuvent être en interaction avec les objectifs du projet. En réalité, il s'agira de contribuer à la mise en place d'un cadre de coopération nationale et régionale favorisant la prise de conscience des changements climatiques et de la gestion de l'adaptation. Les différents acteurs concernés devront être informés et le projet devra s'assurer que les leçons tirées ou apprises seront capitalisées à travers :

- des mécanismes de gestion des projets établis avec des mandats clairs pour promouvoir l'apprentissage de l'adaptation à tous les niveaux ;
- l'organisation de réunions périodiques pour les pays participants ;
- la mise en place d'un réseau d'acteurs en Adaptation à l'érosion côtière.

Ce terme de réseau définit, dans le cadre de ce travail, un ensemble d'entités (personnes physiques ou morales, institutions, projets ...etc.) interconnectées les unes avec les autres et développant des actions complémentaires pouvant contribuer à l'atteinte de l'objectif global du projet ACCC, à savoir le renforcement de la capacité des communautés à l'adaptation aux changements et à la variabilité climatiques à long terme.

Dans ce cadre, il est attendu du projet le renforcement de la coopération régionale pour la prise en compte des effets des changements climatiques dans la région côtière.

Ce présent travail devrait contribuer à l'atteinte des objectifs du Projet et consiste à « faire le point sur les réseaux d'acteurs existant dans la sous-région sur l'adaptation au changement climatique en zone côtière, faire une évaluation de ces réseaux et proposer une démarche pour la création ou l'intégration dans un de ces réseaux ».

Une revue des programmes de différentes institutions actives dans la gestion de l'espace côtier et marin Ouest Africain s'impose et sera suivie d'une présentation des réseaux de partenaires dont elles ont facilité la création pour prolonger et pérenniser leur action. L'évaluation sommaire de ces réseaux permettra de proposer les différents types d'ancrage qui s'offrent au projet ACCC, en fonction de l'échelle considérée (régionale, sous-régionale, locale).

## **1. LE PROGRAMME REGIONAL DE CONSERVATION DE LA ZONE COTIERE ET MARINE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRCM)**

Le PRCM est une initiative conjointe de quatre Organisations Internationales non gouvernementales intervenant dans la sous région à savoir, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), Wetlands International (WI) et la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA) en partenariat avec la Commission sous-régionale des Pêches (CSRP). Il constitue aujourd'hui une coalition de plus de 90 institutions partenaires comprenant des administrations publiques, des centres de recherche, des organisations professionnelles, des associations et des ONGs opérant dans le domaine de la gestion de la zone côtière.

Il couvre sept pays : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Sierra Leone et Cap Vert partageant 3700 kms de côte, pour une population de plus de 35 millions d'habitants.

Les modalités de coopération entre les organisations partenaires sont définies dans un protocole d'accord signé le 03 novembre 2001, auquel Wetlands

International (WI) s'est joint le 5 février 2003. Un protocole additionnel régit les relations entre les quatre organisations partenaires sus-citées d'une part, et la Commission Sous-régionale des Pêches (CRSP) d'autre part.

Le PRCM a pour objectif de coordonner les efforts des institutions et des individus en faveur de la conservation du littoral des pays côtiers de la sous-région. Il vise en particulier :

- à renforcer la coopération dans la sous-région en offrant aux partenaires au développement des conditions d'implication optimale basée sur une approche éco-systémique novatrice ;
- à offrir des mécanismes de coordination régionale et intersectorielle permettant la bonne intervention d'une coalition de divers acteurs visant à influencer sur les politiques.

Il dispose à cet effet de quatre organes de gouvernance : le Forum Régional, le Comité de Pilotage, l'Unité de Coordination et le Comité Scientifique et Technique.

Plusieurs résultats positifs peuvent être comptabilisés au titre de la première phase, achevée en 2007, dont la création officielle d'un Réseau régional des Aires Marines Protégées (RAMPAO) comprenant 15 zones conservées.

Le programme de la deuxième phase (2008-2011) est organisé autour de trois composantes :

- La composante « Conservation » qui concerne les initiatives liées aux aires marines protégées et à la conservation des espèces et des habitats.
- La composante « Gestion des Pêches » qui intègre les activités liées à la gestion durable des ressources halieutiques en raison de leur importance socio-économique majeure.
- La composante « Appui aux processus de gestion intégrée » destinée à promouvoir :
  - une recherche adaptée permettant de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes et les logiques des acteurs,
  - des outils de gestion capables d'anticiper les évolutions ou de mesurer les impacts des activités humaines,

- des mécanismes d'information, de dialogue et de concertation favorisant une approche cohérente et moins conflictuelle des interventions.

L'un des axes stratégiques identifiés pour guider les interventions de cette seconde phase est le plaidoyer. Il convient d'imaginer les mécanismes de leviers susceptibles de produire les changements souhaités auprès des acteurs qui détiennent des pouvoirs de décision. C'est dans ce cadre qu'il a été créé le Réseau-Alliance des Parlementaires et Elus Locaux Environnementalistes des Pays du Littoral Ouest Africain (APPEL).

### **1.1. Le Réseau régional des Aires marines protégées (RAMPAO).**

Prenant en considération les conclusions du Groupe d'experts sur les aires marines protégées du Forum Global des Océans (Global Océan Day, 13 Mai 2009) selon lesquelles « le rôle des réseaux d'aires marines protégées est finalement d'assurer la connectivité biologique et écologique et à renforcer la résilience des écosystèmes marins aux changements climatiques », le RAMPAO peut être considéré comme l'un des premiers réseaux opérationnels dans la sous-région sur l'adaptation au changement climatique.

En effet, les initiatives entamées en 2002 par les acteurs concernés, en vue de la formulation d'une vision commune sur les aires marines protégées devaient connaître leur consécration en Mai 2004, à l'occasion du premier Forum du PRCM qui s'est tenu à Conakry et qui a permis l'adoption d'une Déclaration de politique générale signée par les Ministres chargés de l'environnement et de la pêche des pays membres.

Suite aux recommandations de ce Forum du PRCM et après un long processus de réflexion et de concertation entre les responsables d'Aires Marines Protégées (AMP) et les différentes institutions impliquées dans la gestion des ressources marines et côtières, le réseau régional d'AMP en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) a été créé officiellement par quinze AMP membres lors de l'assemblée constituante qui s'est tenue le 16 avril 2007 à Praia au Cap Vert, lors du troisième forum du PRCM.

A cette occasion ont été approuvés les Statuts du Réseau qui définissent sa finalité : assurer, à l'échelle de l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest, constituée de la Mauritanie, du Sénégal, de la Guinée, de la Guinée Bissau, de la Gambie, du Cap Vert et de la Sierra Leone, le maintien d'un ensemble cohérent d'habitats critiques nécessaires au fonctionnement dynamique des processus écologiques indispensables à la régénération des ressources naturelles et la

conservation de la biodiversité au service des sociétés. Ces statuts précisent à l'article 3 les objectifs visés par le RAMPAO :

- a.** Mettre en réseau un ensemble d'AMP représentatives d'écosystèmes et habitats critiques nécessaires au renouvellement des ressources halieutiques, à la réhabilitation et à la restauration de ces habitats critiques et à la préservation de la biodiversité ;
- b.** Promouvoir l'échange et l'apprentissage mutuel entre les membres dans les domaines liés à la gestion des AMP ;
- c.** Créer des synergies entre les AMP sur des sujets d'intérêt commun en vue d'obtenir les meilleures économies d'échelle ;
- d.** Rendre fonctionnelles et opérationnelles les AMP de la région pour une bonne gestion des ressources naturelles de la zone côtière et marine et le développement socio-économique ;
- e.** Promouvoir des échanges d'expériences dans la création de nouvelles AMP dans la région ;
- f.** Renforcer les capacités mutuelles en matière de plaidoyer, de défense des intérêts et de représentation des AMP de la région dans le cadre international.

Le siège du Secrétariat du réseau est rattaché à la coordination de la composante AMP du PRCM logée au Bureau national de l'UICN au Sénégal, à Dakar. En dehors de ce Secrétariat, le réseau dispose d'une Assemblée générale (organe de supervision) et d'un Conseil scientifique qui donne des avis techniques dans l'identification des priorités d'intérêt commun, en relation avec la finalité et les objectifs du Réseau.

Les AMP membres de plein droit respectent l'ensemble des critères suivants :

- Appartenir à l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest ;
- Avoir une reconnaissance officielle accompagnée des limites géographiques ;
- Disposer d'une structure de gestion opérationnelle et fonctionnelle ;
- Disposer d'un plan de gestion et/ou d'aménagement ou d'un plan d'activité pluriannuelle.

## **1.2. Le Réseau-Alliance des Parlementaires et Elus locaux environnementalistes des pays du littoral Ouest africain (APPEL)**

L'émergence de la démocratie multipartisane en Afrique a engendré celle de Parlements de plus en plus forts et représentatifs. A l'échelle panafricaine, comme au niveau politique et économique ouest-africain, des tentatives de mise en place d'Assemblées Parlementaires Communautaires sont en cours. Si les débats restent dominés jusqu'à présent par les questions politiques et la résolution des conflits, il n'en demeure pas moins que les questions environnementales, notamment dans la zone côtière et marine, sont des questions fondamentales, importantes à résoudre pour un développement harmonieux, une bonne qualité de vie des administrés et la santé des écosystèmes.

La dégradation de l'environnement dans cette zone côtière et marine est très prononcée du fait de plusieurs facteurs dont les changements climatiques. En effet le réchauffement continu de la terre au cours de ces dernières décennies et l'élévation conséquente du niveau de la mer sont à l'origine de phénomènes récurrents d'inondations et d'érosion côtière. Ces phénomènes sont exacerbés par des processus anthropiques liés notamment à l'urbanisation croissante le long de la côte : prélèvements massifs de sable, destruction de milieux naturels et de la faune, en particulier.

En dehors des phénomènes climatiques et anthropiques, d'autres facteurs liés à la fois à des choix de développement et à des systèmes de gouvernance pèsent négativement sur la balance. On déplore en particulier le déséquilibre relatif entre les différents centres de pouvoir et de décision, l'Exécutif exerçant l'essentiel de ce pouvoir, notamment pour ce qui concerne l'aménagement et la gestion de la zone côtière et marine.

C'est pourquoi, les Parlementaires et Elus locaux du Cap Vert, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Sierra Leone, conscients de leurs prérogatives d'allocation des ressources budgétaires, de vote des lois, de contrôle de l'action des Exécutifs et de ratification des Conventions internationales d'une part, et des responsabilités accrues conférées par les lois sur la décentralisation en matière de gestion des ressources naturelles d'autre part, ont souhaité le renforcement de leur rôle dans l'élaboration des politiques environnementales et dans le contrôle de leur mise en œuvre.

L'UICN et ses partenaires du PRCM : le WWF, la FIBA, Wetlands International et la CSRP ont soutenu cette volonté. En raison des interconnexions entre pays, des migrations, de la continuité des écosystèmes et des défis de la mondialisation, les partenaires du PRCM ont décidé de fédérer les efforts

nationaux par la création d'un réseau des Parlementaires et des Elus locaux environnementalistes de l'Afrique de l'Ouest. Cette initiative constituait en fait le prolongement naturel de la mise sur pied de réseaux environnementaux nationaux dans certains Parlements (Sénégal, Guinée Bissau notamment).

C'est à l'occasion de l'Atelier sous-régional : « Alliance des parlementaires et élus locaux au service de la gouvernance climatique dans l'espace PRCM et CEDEAO », qui s'est tenu à Praia du 03 au 06 Août 2009, qu'ont été adoptés les textes fondateurs de l'Association regroupant des Réseaux nationaux de Parlementaires et élus locaux pour la protection de l'environnement, de pays de la zone côtière de l'Afrique de l'Ouest, dénommée « Réseau – Alliance des Parlementaires et des Elus locaux Environnementalistes des Pays du Littoral Ouest Africain » (ou APPEL). Ce Réseau est ouvert aux partenaires techniques regroupés au sein du PRCM : l'UICN, le WWF, Wetlands International, la FIBA et la CSRP.

Conformément aux articles 2 et 3 des Statuts, le Réseau constitue à l'échelle de l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest, comprenant le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Léone, un espace de dialogue et d'échanges d'expériences dans le cadre d'un partenariat régional. Il permettra de renforcer les capacités des parlementaires et élus locaux pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les débats au sein des parlements et des collectivités locales.

Il a pour objectif principal de contribuer à l'amélioration de la gouvernance environnementale de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'Ouest. Il devra à cet effet :

- a.** soutenir la mise en place dans l'ensemble des pays de la zone d'intervention du PRCM des réseaux nationaux de Parlementaires et d'élus locaux, informés et compétents sur les questions relatives à la gestion environnementale de la zone côtière et marine ;
- b.** renforcer les connaissances et les capacités de ses membres dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, par une information et une formation appropriées ;
- c.** améliorer la cohérence des cadres législatifs et institutionnels des pays et renforcer la mise en œuvre de politiques d'aménagement et de gestion intégrée des ressources marines et du littoral, prenant en compte les facteurs environnementaux relatifs notamment aux incidences des changements climatiques sur les ressources du littoral, et conséquemment sur la vie des populations riveraines;

- d. favoriser la ratification des textes au niveau des pays et l'actualisation des législations et réglementations nationales pour respecter les engagements relatifs aux agendas globaux environnementaux ;
- e. promouvoir à l'échelle régionale, un cadre de dialogue et de collaboration pour l'amélioration de la cohérence intersectorielle et géographique des politiques concernant la gestion de la zone côtière et marine ;
- f. contribuer à un effort de capitalisation des expériences de gestion intégrée de la zone côtière et marine ;
- g. participer à la construction et au partage d'une vision à long terme de la zone côtière et marine d'Afrique de l'Ouest.

Le Réseau a son siège à Dakar et est abrité par l'Assemblée Nationale du Sénégal, avec l'appui du Bureau de l'UICN au Sénégal.

En dehors de l'Assemblée générale et du Bureau, il dispose d'un Secrétariat permanent actif et de deux Commissions :

- Une Commission Technique chargée d'examiner les problèmes environnementaux liés entre autres aux changements climatiques, à la biodiversité et la gestion des aires protégées, à la lutte contre la désertification, à la gestion des zones arides et des forêts ;
- Une Commission Politique et Législation, chargée d'examiner la cohérence des politiques environnementales dans les pays de l'espace considéré et de suivre l'état de ratification des Conventions internationales et l'actualisation conséquente des Lois nationales.

## **2. L'INSTITUT DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)**

Organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'IEPF mène dans le domaine de l'environnement des actions pour la promotion d'une coopération au service du développement durable entre les Etats et Gouvernements ayant en partage l'usage de la langue française. Son action dans la sous-région vise de manière générale l'intégration de l'environnement dans les politiques nationales, pour un développement durable et équitable. A cet effet, un accent particulier est mis sur :

- l'amélioration de l'information pour le développement durable et la maîtrise des outils de gestion de l'environnement ;

- l'amélioration des capacités institutionnelles pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable ;
- le renforcement des capacités des pays pour participer aux négociations internationales sur l'environnement.

Deux réseaux d'information majeurs sont particulièrement actifs dans l'exécution de ses programmes : RELIEF et MEDIATERRE. Bien que leur champ d'intervention soit officiellement limité aux pays francophones, l'impact positif de leur action concerne l'ensemble de la sous-région, y compris dans des pays non francophones de l'espace ACCC comme le Cap Vert, la Guinée Bissau et la Gambie qui se sont parfaitement intégrés dans les cadres de coopération sous-régionale fortement marquée par la prédominance du français (CILSS par exemple).

Il est d'un grand intérêt pour le projet ACCC de collaborer avec ces réseaux en vue d'élargir la base de diffusion de son expérience en matière de développement de stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'améliorer les conditions de prise en compte de la problématique des changements de climat, aussi bien dans l'élaboration des politiques de développement que dans l'élaboration des agendas de discussion des pays à l'occasion des négociations internationales sur l'environnement.

### **2.1.Le Réseau de liaison et d'Echange de l'Information Environnementale Francophone (RELIEF)**

Soutenu par le Fonds francophone Inforoutes, ce réseau contribue au traitement et à la diffusion de l'information environnementale pour favoriser le développement des compétences nationales dans le domaine du développement durable.

Il traite de l'environnement en prenant en compte les interactions avec le socioculturel, l'économique et les processus de gouvernance pour :

- assurer une circulation constante de l'information environnementale publique dans l'espace francophone, et en particulier dans les pays francophones en développement ;
- stimuler la diffusion en français des textes des institutions internationales (OIG, secrétariats des conventions, etc.) ;
- permettre aux pays participants, et à leurs organisations (ONG, entreprises...), de prendre part efficacement aux négociations

internationales et à la mise en œuvre des accords et traités de coopération pris à l'échelle mondiale ;

- rendre accessible la documentation gouvernementale de langue française touchant aux aspects politiques, économiques, financiers, scientifiques et techniques pertinents ;
- favoriser les échanges d'informations environnementales publiques et le développement de partenariats entre institutions, organismes et agences gouvernementales du Nord et du Sud ;
- diffuser les travaux de recherche et les mettre à la disposition des décideurs ;
- animer des réseaux de partenaires actifs en vue de renforcer constamment RELIEF ;
- diffuser des techniques de gestion et de présentation de données sur le réseau Internet.

## **2.2. Le Réseau Médiaterre.**

Médiaterre est un réseau d'information francophone sur le développement durable. Il facilite au niveau des Etats concernés la diffusion de l'actualité internationale, fait connaître les grands enjeux actuels de la planète (changements climatiques, biodiversité, désertification, eau, forêts, énergie, pauvreté, genre, gouvernance...) et participe ainsi au développement de la pluralité des contenus, des concepts et des idées.

L'information collectée à partir de diverses sources est largement diffusée à partir de nombreux sites portails, géographiques et thématiques. Ce qui fait de Médiaterre un véritable système d'information mondial sur le développement durable avec des contenus pertinents dans la problématique des changements climatiques en zone côtière.

Le réseau a été initié par le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD). Il est piloté par un Comité d'Orientation International qui statue sur les orientations politiques et stratégiques et veille sur l'application de la charte d'éthique, de transparence et de qualité, signée par des partenaires utilisant une plate-forme collaborative sur internet. Ce Comité est composé entre autres, de partenaires des pays, de partenaires responsables des divers portails régionaux et thématiques et de diverses agences de la Francophonie. Le Secrétariat Exécutif est assuré par l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie.

Un Comité Technique assure la mise en œuvre des recommandations techniques du Comité d'Orientation International et réalise les développements graphiques et informatiques.

### **3. LE CENTRE DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (CRDI).**

Le CRDI est une société d'Etat Canadienne à vocation internationale qui a pour mission de « lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur la mise en œuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions ».

Les programmes et activités de recherche du CRDI s'inscrivent dans quatre grands domaines de programme dont l'environnement et la gestion des ressources naturelles, avec comme programme majeur l'Adaptation aux changements climatiques en Afrique (ACCA). Plusieurs recherches portant sur ce thème d'intérêt ont été financées, permettant l'encadrement de chercheurs, pour le développement de réelles capacités endogènes.

#### **3.1. Le programme adaptation aux changements climatiques en Afrique (ACCA).**

Ce programme majeur du CRDI vise, par la recherche et le renforcement des capacités, à améliorer les connaissances et les conditions de vie des populations Africaines par une adaptation aux changements climatiques qui soit bénéfique à tous les segments sociaux.

Mené en synergie avec des initiatives en cours et intégrant dans les programmes de recherche le savoir traditionnel sur l'adaptation à la variabilité du climat, ACCA contribue à la formation d'experts Africains de haut niveau qui, par leurs travaux, pourront élaborer et suivre la mise en œuvre de stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques.

Le programme ACCA est piloté par le CRDI et exécuté en partenariat avec le « Department for International Development » (DFID) du Royaume-Uni. Il vise de manière spécifique à :

- renforcer la capacité des scientifiques, des organisations, des décideurs et d'autres intervenants de contribuer à l'adaptation aux changements climatiques ;

- favoriser l'adaptation au sein des collectivités rurales et urbaines, plus particulièrement celle des personnes les plus vulnérables, en appuyant la recherche-action ;
- susciter une meilleure compréhension des conclusions des scientifiques et des organismes de recherche en ce qui concerne la variabilité du climat et les changements climatiques ;
- fournir aux concepteurs de politiques des données scientifiques de bonne qualité.

### **3.2. Le Réseau AfricaAdapt.**

Le réseau AfricaAdapt est une plateforme d'échange mise en place dans le cadre du programme ACCA et qui facilite le partage des connaissances sur l'adaptation aux changements climatiques en Afrique. Il vise à améliorer les conditions de subsistance des Communautés les plus vulnérables en encourageant la collaboration entre les chercheurs, les décideurs politiques, la société civile et les communautés locales. Les activités de réseautage reposent en grande partie sur le développement d'un modèle de mise en commun des connaissances valorisant divers médias, notamment le Web, la radio, les services SMS sur téléphones portables, les publications papier et CD-rom. Il attribue également de petites subventions, à travers un Fonds d'Innovation pour la conception et la promotion d'activités de partage de connaissances. Les objectifs, articulés autour de quatre axes majeurs, sont rappelés dans le document de projet :

- démontrer la valeur ajoutée d'une culture de partage des connaissances qui soit dans un format adapté aux besoins des acteurs ;
- former des alliances et des partenariats avec des organisations qui travaillent sur l'adaptation aux changements climatiques en Afrique ;
- identifier et répondre aux contraintes liées à la capacité à accéder, à partager et à utiliser les connaissances en Afrique ;
- promouvoir les bonnes pratiques traditionnelles et les connaissances locales.

AfricaAdapt est coordonné par quatre organisations :

- ENDA-Tiers Monde (Environnement et Développement du Tiers-Monde), une ONG internationale établie au Sénégal ;

- le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA), un organisme panafricain voué à la recherche agricole dont le secrétariat est au Ghana ;
- IGAD Climate Predictions and Applications Centre (ICPAC), un organisme de premier plan établi au Kenya et œuvrant dans le domaine de la climatologie ;
- l'Institute of Development Studies (IDS), une institution de recherche et de formation britannique dotée d'une bonne expérience dans le domaine de la mise en commun des connaissances sur les enjeux de développement international.

#### **4. L'UEMOA, CADRE DE COOPERATION ENVIRONNEMENTALE DANS L'ESPACE OUEST AFRICAIN : « Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAE) »**

Les mécanismes de coopération existants ou en cours de construction offrent un support adéquat à toute initiative de mise en place de réseaux thématiques pour favoriser le partenariat sous-régional. En ce qui concerne en particulier l'environnement et les ressources naturelles, la région ouest africaine dispose de plusieurs agences de coopération, ayant comme têtes de file la CEDEAO et l'UEMOA qui traitent, de manière large, de la coopération politique et de l'intégration sous régionale. Elles ont entre autres missions, celle d'instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en œuvre de politiques et d'actions communes, notamment dans les domaines de l'environnement et des ressources naturelles.

C'est dans ce cadre que l'UEMOA, en partenariat avec les Etats, la CEDEAO et les organismes spécifiquement établis dans la sous-région pour la gestion des ressources naturelles et la promotion de la production rurale (CILSS, OMVS, OMVG, ABN...), a élaboré une Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAE), adoptée par Acte Additionnel n°01/2008/CCEG.

Le fondement de la décision d'élaborer cette Politique Commune pour l'Amélioration de l'Environnement est éthique et institutionnel. En effet la décision répond à l'attente des populations, aux besoins d'une plus grande coordination et de développement de synergies plus effectives, en particulier dans l'aménagement et l'utilisation des ressources partagées. L'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS sont des dépositaires de la responsabilité collective de la bonne gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement de la sous-région. Le leadership de l'UEMOA découle naturellement de ses fonctions d'intégration économique et monétaire, et plus directement des textes fondateurs de l'Organisation, notamment le Protocole Additionnel n° 2 relatif aux

politiques sectorielles, qui intègrent l'environnement dans les secteurs d'intervention de l'Organisation.

En tant qu'organisations sous-régionales héritant subsidiairement de certaines responsabilités nationales que leur confèrent les actes de création, l'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS sont légitimement fondés et ont le devoir de dégager une politique commune pour la gestion de l'environnement de leur sous région. L'élaboration du document sur la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCEA) a permis de faire une analyse portant sur les points suivants :

- diagnostic de l'état général de l'environnement et des politiques environnementales ;
- identification et analyse des problèmes majeurs et du cadre institutionnel ;
- focalisation particulière sur les problématiques transfrontalières et les ressources partagées ;
- analyse des réponses apportées individuellement et collectivement ;
- évaluation des perspectives et du poids de l'intégration régionale.

L'analyse fera ressortir en final une situation générale de base à partir de laquelle l'on bâtit les démarches futures et l'on projette les développements et progrès ultérieurs à accomplir.

En ce qui concerne les écosystèmes côtiers le rapport révèle qu'ils sont soumis à des processus de dégradation naturels ou provoqués par les différents modes de valorisation. Les mises en valeur agricoles et forestières, l'exploitation halieutique, les développements urbains et industriels, la concrétisation des opportunités de développement touristique créent une série de processus de dégradation, de pollution et de nuisances qui, en certains endroits, affectent profondément les systèmes côtiers.

Le rapport fait également l'inventaire des initiatives déjà menées par les pays, dans le domaine de la gestion marine et côtière, en rapport avec diverses organisations. On peut citer :

- l'UICN, la FAO et l'UNESCO qui, à travers plusieurs projets, ont procédé à l'aménagement, la conservation et la valorisation de milieux à mangroves et contribué à la gestion d'aires protégées ;

- le Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM), qui a appuyé la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, le Cap Vert, la Guinée, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone dans la conservation des aires protégées, notamment par la création du Réseau Régional des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest ;
- l'UEMOA, le PNUE et le PNUD qui ont également, chacun en ce qui le concerne, appuyé la lutte contre l'érosion marine en Afrique de l'Ouest.

Ces efforts conjugués doivent se poursuivre pour permettre de faire face aux problèmes majeurs des régions marines et côtières, en ce qui concerne notamment:

- la régulation et l'adaptation des efforts de pêche et l'amélioration des pêcheries artisanales ;
- la lutte contre la dégradation physique, en particulier l'érosion côtière et écologique des zones du littoral et la promotion de la gestion intégrée des territoires côtiers ;
- l'aménagement et la conservation des formations naturelles et la plantation des terroirs du littoral, avec référence particulière à la protection des zones humides littorales comme les mangroves, et à la fixation des dunes littorales ;
- la promotion d'une véritable gestion intégrée des ressources marines et du littoral à travers la mise en place d'outils législatifs et réglementaires appropriés et la conduite de projets communs de gestion et d'exploitation.

Parmi les développements en cours sur la mise en œuvre de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement, certains sont susceptibles d'accueillir le souhait du projet ACCC de développer son réseau de partenariat. On peut citer :

- La promotion d'un dispositif régional de veille environnementale qui évalue et surveille les risques environnementaux et permet de lancer les alertes et opérations de correction et de sauvegarde appropriées ;
- L'appui à la mise en œuvre de la convention sur les Changements Climatiques, avec référence au développement et à la mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux effets des extrêmes climatiques dans la sous-région : sécheresse, chaleurs et froids, inondations, mouvements océaniques et érosion côtière exceptionnelle ;

- La promotion des Partenariats pour l'Amélioration de la Coopération sous régionale sur les Accords multilatéraux sur l'Environnement (identifier des organisations de coopération et créer un Comité d'assistance dans la mobilisation des ressources, établir un réseau de centres d'excellence pour la mise en œuvre des différentes composantes du plan d'action) ;
- La mise en place d'un Observatoire régional du Littoral Ouest Africain, qui pourrait offrir un bon ancrage au Projet ACCC.

### ➤ **OBSERVATOIRE REGIONAL DU LITTORAL OUEST AFRICAIN : UN CADRE D'INTEGRATION**

L'une des problématiques majeures du projet « Adaptation au changement de climat – Réponse au changement du littoral et à ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral (ACCC) » concerne l'écosystème côtier et marin fortement menacé par les changements climatiques avec notamment une érosion côtière accentuée. L'un des résultats les plus tangibles lié à l'atteinte de l'objectif du projet reste donc le renforcement de la lutte contre l'érosion côtière et des capacités en matière de gestion et de planification côtières.

Cette préoccupation est fortement partagée par l'UEMOA qui, au terme de son analyse de l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest, a décidé de donner à la lutte contre l'érosion côtière une importance majeure dans la mise en œuvre de la PCAE.

L'innovation porte sur **la création d'un Observatoire régional du Littoral Ouest Africain** qui va fédérer les efforts des divers pays et organisations. Ce programme regroupe 12 pays ouest africains, dont les cinq (5) parties prenantes du projet d'Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest (ACCC) (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau et Cap Vert). A ces pays s'ajoutent le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria, la Guinée, la Sierra Léone et le Togo. Il concerne plus particulièrement l'écosystème côtier et marin commun à ces Etats, caractérisé par un fort potentiel de développement et une importante richesse biologique.

L'Observatoire se propose de jeter les bases d'un système d'information unifié du littoral (cartographie, format et qualité de données, base de données, trait de côte, etc.) et de développer des synergies avec d'autres programmes d'envergure sur le littoral ouest africain, notamment pour ce qui concerne notre sous-région :

- le projet sous régional d'Adaptation aux Changements Climatiques et Côtiers en Afrique de l'Ouest (ACCC) ;

- le Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM).

Ce projet est coordonné par le Centre de Suivi Ecologique (CSE) de Dakar qui pourrait, dans le cadre d'un partenariat bien défini, recevoir les données des programmes à caractère régional (PRCM, ACCC...). Ces données seront traitées, stockées, gérées au CSE et constitueront la première plateforme informationnelle du futur Observatoire du Littoral Ouest Africain. Cette plateforme valorisera également les stratégies de lutte au niveau des différents pays de l'Afrique de l'Ouest : stratégies nationales de lutte contre l'érosion côtière, actions de protection, règlementation sur l'occupation de l'espace côtier...etc.

Elle cherchera à renforcer les synergies entre les Etats pour contrer le phénomène, en s'appuyant entre autres sur les résultats du programme « Etude régionale de suivi du trait de côte et d'élaboration d'un schéma directeur du littoral de l'Afrique de l'Ouest » (plan régional de prévention des risques côtiers en Afrique de l'Ouest, en cours d'élaboration avec l'UICN), et en s'efforçant de :

- prendre en compte de vastes ensembles (échelle régionale ou sous régionale) ;
- disposer ou mettre en place un dispositif de collecte de données fiables et régulièrement mises à jour ;
- disposer d'une base de données reposant sur des normes unifiées et des formats standard dans la zone d'intérêt ;
- mettre en place un système d'information performant reposant sur les nouvelles techniques de l'information et de la communication, permettant la prise de décision ;
- mener des enquêtes concernant la pression anthropique sur les systèmes écologiques et des études sur l'économie des environnements côtiers et marins : le coût des ressources naturelles et de leur dégradation ;
- mettre en synergie l'expertise dans les différentes structures impliquées et dans les différents pays.

En définitive, compte tenu du contexte biophysique et socio économique du littoral ouest africain, l'objectif global de l'Observatoire est de contribuer positivement à la création d'un environnement favorable à une gestion

rationnelle des ressources et des écosystèmes côtiers, en vue d'un développement durable de la sous région.

De manière spécifique, la contribution de l'Observatoire sera une meilleure connaissance de l'état et des dynamiques d'évolution des ressources et des écosystèmes côtiers ainsi que la production d'informations y relatives pour les décideurs et les acteurs du développement. L'Observatoire permettra également la réalisation d'activités permettant de mesurer les changements qualitatifs et quantitatifs qui affectent les écosystèmes côtiers et marins de la sous-région.

Au plan institutionnel, on envisage le schéma déjà promu par le projet ACCC, à savoir la mise en place d'une Unité de coordination régionale (UCR) basée à Dakar et des Unités nationales de coordination (UNC) au niveau de chaque pays, placées sous l'égide du Ministère chargé de l'environnement. L'Observatoire sera supervisé par un Comité de pilotage (CP) et soutenu par un Comité scientifique (CS). Le plan d'exécution par le Centre de Suivi Ecologique est en finalisation, pour un démarrage effectif dans le courant du premier trimestre 2010.

## **5. AUTRES RESEAUX PARTENAIRES DANS LA SOUS REGION.**

A côté des institutions et réseaux qui ont été présentés et qui se consacrent entièrement à la gestion marine et côtière aux plans local et sous-régional, plusieurs autres réseaux sont actifs en Afrique de l'Ouest, avec toutefois un champ d'intérêt plus diversifié aussi bien au plan spatial qu'au plan thématique. **Le réseau à créer ou à renforcer par ACCC pourrait permettre à ces réseaux de développer leurs actions ou d'améliorer la qualité des données, en matière d'adaptation au changement climatique en zone côtière.** Parmi ces réseaux on peut citer :

### **5.1. Le Réseau pour le Développement Durable en Afrique (REDDA)**

Le REDDA est une organisation basée à Abidjan et qui regroupe des partenaires du secteur public de l'ensemble de la sous-région et de la société civile, représentée principalement par des ONGs. Il vise à "renforcer les capacités individuelles et institutionnelles africaines, à assurer le suivi-évaluation des stratégies et programmes d'action visant à promouvoir le développement durable sur le continent". Il entretient une collaboration dynamique avec le PNUE pour qui il est tête de file des Organisations de l'Afrique de l'Ouest responsables de l'élaboration du Rapport sur l'Etat de l'Environnement. Ce rapport met naturellement en exergue la région côtière de l'Afrique de l'Ouest et pourrait notablement s'enrichir des données du projet ACCC.

### **5.2.L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)**

L'OSS offre un cadre de partenariat Nord-Sud et Sud-Sud. C'est une Organisation internationale basée à Tunis et composée de 22 pays africains (dont l'ensemble des pays du Projet ACCC), 5 pays du Nord (Allemagne, Canada, France, Italie et Suisse) et diverses Organisations sous régionales et régionales. Il apporte un appui conséquent aux Etats Africains et Organisations membres pour la production, la gestion et la diffusion de l'information utile à la gestion durable des ressources naturelles. Il a mis en place des mécanismes et procédures qui permettent :

- d'établir et de consolider un réseau régional d'échanges et de dialogue entre les institutions nationales, administratives, techniques et de recherche concernées par la gestion durable des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets des changements climatiques ;
- de renforcer les capacités des partenaires nationaux pour le suivi régulier de leur environnement par la mise en place de dispositif de suivi à l'échelle locale (réseaux d'observation et de suivi environnemental à long terme : ROSELT) et d'un système d'alerte précoce à la sécheresse ;
- d'appuyer les pays dans la rédaction de leurs programmes nationaux consacrés à l'environnement (désertification, adaptation aux changements climatiques, biodiversité) ;
- de permettre à ces actions nationales d'être intégrées et concertées à l'échelle régionale afin de mieux cerner les problématiques et les actions à entreprendre (aspects transfrontaliers des questions environnementales) ;
- d'institutionnaliser à terme les réseaux régionaux mis en place ;
- de produire des outils utiles à la prise de décision au niveau des pays, des sous-régions et des régions.

### **5.3.Le Réseau Est Atlantique de Réserves de la Biosphère (REDBIOS)**

L'UNESCO, dans le cadre du Programme MAB, appuie la création de Réserves de la Biosphère pour promouvoir des modèles de coexistence harmonieux entre conservation et développement, avec une bonne participation des communautés de base dans le processus de planification et de gestion de l'espace. C'est ainsi que dans le cadre du Projet IBSICA (Projet de Stratégies Intégrées de Diversité Biologique pour les îles et les zones côtières), il a été recommandé la création

d'un réseau de Réserves de la Biosphère des pays appartenant à la région de la Macaronésie : Îles des Canaries (Espagne), Açores et Madère (Portugal), Maroc, Mauritanie, Sénégal, Cap Vert, Guinée-Bissau. Ce réseau est soutenu par l'UNESCO et mis en œuvre par une Association de la société civile espagnole, ARBIOS. Les réserves appartenant aux réseaux REDBIOS sont situées en zone côtière et sont fortement confrontées aux conséquences des changements climatiques et pourraient bénéficier de l'expérience tirée des sites pilotes de ACCC, en matière d'adaptation.

## **6. UN CADRE DE COOPERATION REGIONALE : LE « GLOBAL CLIMATE CHANGE ADAPTATION NETWORK ».**

Le « Global Climate Change Adaptation Network » est un réseau initié par le PNUE et qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Il vise la création, au niveau mondial, d'un cadre fédérateur pour valoriser l'information scientifique et les expériences en matière de gestion des changements climatiques et de promotion de mesures cohérentes pour l'adaptation des différentes communautés aux effets de ces variations.

Il s'appuie sur les Centres régionaux, tels que le Centre ACMAD (African Center of Meteorological Application for Development) ou le Centre régional AGRHYMET (Agro-Hydro-Météorologique), et les activités de terrain menées par divers opérateurs pour créer les synergies nécessaires au renforcement des capacités scientifiques, techniques et institutionnelles. Il se propose d'offrir à ces Centres régionaux et à divers projets, l'appui nécessaire pour améliorer les services d'adaptation aux changements climatiques par la mise à leur disposition des meilleures connaissances scientifiques en la matière et des technologies de pointe utilisées dans les programmes de veille sur la variation climatique et ses impacts, l'évaluation des vulnérabilités, le pilotage et la planification des actions d'adaptation à long terme. Cette amélioration concerne aussi bien le niveau communautaire local que le niveau étatique, en intégrant notamment l'adaptation au changement climatique dans la planification nationale.

Le Réseau Global est constitué de plusieurs ensembles fonctionnant souvent sous forme de réseaux :

- **Le Réseau d'installations au sol** comprenant les activités menées sur le terrain par plusieurs opérateurs, parmi lesquels on pourrait inclure le Projet ACCC (Adaptation aux Changements Climatiques en zone côtière de l'Afrique de l'Ouest). L'ensemble des projets pilotes réalisés au niveau des pays intégrerait un réseau de sites de surveillance des

impacts des changements climatiques et de mesure de l'efficacité des réponses apportées en matière d'adaptation des communautés locales.

- **Le Réseau des centres régionaux** agit à l'échelle régionale et a en charge la collecte, le traitement et la gestion des données et informations au niveau régional et sous-régional, pour un appui technique à l'élaboration des politiques nationales et au développement de la coopération.
- **Le Groupe de soutien international** composé d'institutions techniques et de centres de recherche de pays développés, engagés à apporter leur assistance pour aider à améliorer les capacités d'exécution de projet par le réseau d'installations au sol, améliorer les performances dans les centres régionaux des pays en développement et promouvoir des initiatives d'adaptation à l'échelle mondiale ou interrégionale.

Le Réseau Global offre une bonne opportunité au Projet ACCC d'avoir un ancrage aux niveaux régional et mondial, et d'avoir à cette échelle un cadre de valorisation de ses acquis et de bénéficier de supports directs, en financement et en appui technique, pour la redynamisation de son réseau de terrain composé de ses projets pilotes. Le projet remplit l'ensemble des critères nécessaires à sa sélection, à savoir : son ciblage précis de l'adaptation aux changements climatiques, la compétence et la productivité de ses équipes, son bon niveau de financement, l'homogénéité et l'étendue de sa couverture géographique, sa grande expérience de travail avec les communautés de base.

Le Projet ACCC est invité à partager et capitaliser ses pratiques et ses expériences en utilisant la plateforme d'excellence que constitue le programme « Adaptation Learning Mechanism » (ALM), coordonné par le PNUD et cherchant à promouvoir :

- l'échange d'expériences sur les bonnes pratiques en matière d'adaptation ;
- l'intégration des risques liés aux changements climatiques dans les politiques de développement et dans la planification des activités ;
- le renforcement des capacités des communautés pour une meilleure adaptation aux changements climatiques.

## **7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS :** **éléments de positionnement du projet ACCC**

**7.1** Au niveau local, le projet ACCC intervient dans un écosystème bien spécifique occupant un espace partagé par cinq pays, condamnés à développer une coopération très étroite en matière d'environnement, particulièrement sur les thématiques liées à la gestion côtière et au développement d'actions d'adaptation aux changements climatiques. En raison de son engagement très fort pour le soutien à l'amélioration des politiques des Etats, de son ciblage prononcé des communautés extrêmement vulnérables, de la réalisation d'une série de projets pilotes communautaires, le projet s'impose comme un acteur de premier plan dans la sous-région, en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique. Son action gagnerait en cohérence par l'utilisation d'une plateforme prenant en charge les échanges d'expériences entre les différents projets pilotes pour la vulgarisation des modèles réussis d'action d'adaptation, dans l'ensemble de la sous-région. C'est ce qui est suggéré quand il est demandé au projet de participer à l'ALM (Adaptation Learning Mechanism).

**7.2** Le projet ACCC partage le même espace géographique avec le groupe d'institutions du PRCM avec lesquelles il entretient d'excellents rapports de coopération par ailleurs. Leur action est complémentaire et il est possible de développer de nouvelles synergies pouvant améliorer l'efficacité des actions menées. **Il est proposé à cet effet la création d'un réseau local en partenariat avec les Institutions intéressées aux activités des projets pilotes ACCC, notamment celles du PRCM qui développent déjà sur le terrain des actions en parfaite cohérence avec celles du projet ACCC.** Ces Institutions seraient des Membres Associés, qui apporteront leur soutien scientifique, technique et financier pour l'exécution des différents programmes. Ils pourraient participer à l'ensemble des activités et aux débats de tous les organes, mais n'auront pas le droit de vote. Les membres associés seront représentés dans les différents organes du Réseau par les responsables d'Institutions ou par des représentants dûment désignés. Ils devront confirmer à chaque Assemblée Générale leur intérêt et exposer leurs programmes prévus pendant la période et qui s'inscrivent dans le cadre des activités du Réseau.

**Les membres de plein droit seront les acteurs locaux, personnes physiques ou morales, qui gèrent et exécutent les projets pilotes.**

**7.3** Au niveau sous régional, le projet ACCC pourrait profiter de l'ancrage naturel offert par l'UEMOA à travers sa Politique Commune d'Amélioration de

l'Environnement. De manière opérationnelle, le projet ACCC devrait se rapprocher de l'Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain (dont la coordination est assurée par le Centre de Suivi Ecologique) et y jouer un rôle majeur au plan du pilotage stratégique, du développement de la plate forme informationnelle et de la prise en charge d'une stratégie sous-régionale d'adaptation au changement climatique.

**7.4** Au niveau régional, le projet ACCC remplit l'ensemble des critères nécessaires à sa sélection au Réseau « Global Climate Change Adaptation Network » et ouvrir de ce fait de très grandes opportunités aux pays pour la valorisation des acquis des projets pilotes et pour bénéficier éventuellement d'appui technique et de financements à long terme.



<p><b>Le Réseau de Liaison et d’Echange de l’Information Environnementale de la Francophonie (RELIEF).</b></p>	<p>Agora 21</p> <p>Observatoire de l’écopolitique environnementale</p> <p>Réseau pour l’Environnement et le Développement Durable en Afrique (REDDA)</p>	<p><a href="http://www.agora21.org">www.agora21.org</a></p> <p><a href="http://www.oei.ihqeds.ulaval.ca">www.oei.ihqeds.ulaval.ca</a></p> <p><a href="http://www.nesda.kabissa.org">www.nesda.kabissa.org</a></p>
<p><b>LE RESEAU MEDIATERRE.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Institut de l’Énergie et de l’Environnement de la Francophonie (IEPF)</li> <li>- CIRIDD - Centre International de Ressources et d’Innovation pour le Développement Durable, Saint-Etienne, France</li> <li>- Comité Permanent Inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)</li> <li>- Réseau pour l’environnement et le développement durable en Afrique - REDDA/NESDA, Côte d’Ivoire</li> <li>- Environnement et Développement du tiers-monde - Enda, Sénégal</li> </ul>	<p><a href="http://www.mediaterre.org">www.mediaterre.org</a></p> <p><a href="http://www.iepf.org">www.iepf.org</a></p> <p><a href="http://www.ciridd.org">www.ciridd.org</a></p> <p><a href="http://www.cilssnet.org">www.cilssnet.org</a></p> <p><a href="http://www.nesda.kabissa.org">www.nesda.kabissa.org</a></p> <p><a href="http://www.enda.sn">www.enda.sn</a></p>
<p><b>LE RESEAU AFRICA-ADAPT.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement et Développement du tiers-monde - Enda, Sénégal</li> <li>- Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA), Ghana;</li> <li>- IGAD Climate Predictions and Applications Centre (ICPAC), Kenya ;</li> <li>- L’Institute of Development Studies (IDS), Grande Bretagne</li> </ul>	<p><a href="http://www.africa-adapt.net">www.africa-adapt.net</a></p> <p><a href="http://fr.fara-africa.org">fr.fara-africa.org</a></p> <p><a href="http://www.igad.org">www.igad.org</a></p> <p><a href="http://www.ids.ac.uk">www.ids.ac.uk</a></p>

<b>OBSERVATOIRE REGIONAL DU LITTORAL OUEST AFRICAIN : UN CADRE D'INTEGRATION</b>	- UEMOA - 12 pays côtiers de l'Afrique de l'ouest : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau et Cap Vert, Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Guinée, Sierra Léone et Togo	<a href="http://www.ids.ac.uk">www.ids.ac.uk</a>
<b>Le Réseau pour le Développement Durable en Afrique (REDDA)</b>	Diverses ONGs	<a href="http://www.nesda.kabissa.org">www.nesda.kabissa.org</a>
<b>L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)</b>	22 pays africains, 5 pays du Nord (Allemagne, Canada, France, Italie et Suisse), 4 organisations sous-régionales représentatives de l'Afrique de l'Ouest (CILSS + Côte d'Ivoire), de l'Est (IGAD) et du Nord (UMA+ Egypte), une organisation sous-régionale travaillant sur l'ensemble de la zone circum-saharienne (la Communauté des États Sahélo-Sahariens, « CEN-SAD »), des organisations régionales, des organisations du système des Nations Unies (UNESCO, FAO, UNCCD) et de la société civile (ENDA).	<a href="http://www.oss-online.org">www.oss-online.org</a>
<b>Le Réseau Est Atlantique de Réserves de la Biosphère (REDBIOS)</b>	Réserves de Biosphère du Cap Vert, des Canaries, des Açores, de Madère, du Maroc, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Guinée Bissau	<a href="http://portal.unesco.org">portal.unesco.org</a>
<b>Le « GLOBAL CLIMATE CHANGE ADAPTATION NETWORK ».</b>	PNUE, Centres régionaux, Projets et Programmes, Institutions techniques et Centres de recherche.	<a href="http://www.unep.org/climatechange">www.unep.org/climatechange</a>